



N° SP\_2018\_12\_004

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 20 DÉCEMBRE 2018**

**Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS**

---

**1ERE COMMISSION**

SERVICE : Pôle Administration générale et territoriale

---

**OBJET : SDIS - DM3, convention pluriannuelle et conventions de financement des casernes de Limoges**

---

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme ROTZLER, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme ACHARD, excusée, a donné délégation de vote à Mme REJASSE ; M. BARRY, excusé, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE ; M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; Mme FREDAGUE-POUPON, excusée, a donné délégation de vote à M. VEYRIRAS ; Mme RIVET, excusée, a donné délégation de vote à Mme MEZILLE ; M. RUMEAU, excusé, a donné délégation de vote à Mme JARDEL ; M. VIROULAUD, excusé, a donné délégation de vote à Mme GENTIL.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

Conformément à l'article L.1424-35 du Code général des collectivités territoriales, il convient d'établir une nouvelle convention pluriannuelle entre le Département de la Haute-Vienne et le Service départemental d'incendie et de secours pour la période 2018-2021 ainsi que des conventions relatives aux financements de travaux dans les casernes.

### **INCIDENCES BUDGETAIRES**

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses	3,5 M€	1,5 M€		
Recettes				

## **RAPPORT**

L'article L.1424-35 du Code général des collectivités territoriales dispose que « les relations entre le Département et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et, notamment, la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle ».

Cette convention fixe un cadre général. Son objet principal est d'organiser les modalités de versement des contributions financières que le Département accorde au SDIS tout en garantissant à l'établissement public un financement pérenne de ses missions et de ses besoins d'équipement tels que définis conjointement.

La première convention a été signée entre le Département et le SDIS en 2006 pour une durée de 4 ans. Une autre convention a couvert la période 2012-2016, puis la dernière en date, les années 2015 à 2017.

Une nouvelle convention est aujourd'hui proposée pour les années 2018 à 2021. Elle reprend les modalités inscrites dans la convention en cours et engage un effort ambitieux du Département pour les centres de secours.

Plus précisément, la présente convention organise les relations financières entre le Département et le SDIS suivant les modalités ci-après :

- le SDIS gère avec efficacité et rigueur les moyens mis à sa disposition par le Département sur la base d'échanges permanents d'informations ;
- compte tenu de l'effort exceptionnel consacré par le Département aux dépenses d'équipement des casernes pour un montant prévisionnel de 8,8 M€, la contribution du Département restera stable sur la durée de la convention. Le SDIS s'engage par ailleurs à maîtriser sa masse salariale, qui représente 80 % de ses dépenses de fonctionnement ;
- le Conseil départemental et le SDIS s'engagent à développer des espaces de mutualisation et de coopération afin de faire des économies d'échelle.

Concernant les dépenses d'équipement, la convention pluriannuelle stipule que le Département financera intégralement la réhabilitation et l'extension du centre de secours à Limoges de Martial Mitout ainsi que la construction du centre de secours de Limoges Sud sur la zone de Romanet.

Dans le cadre du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé l'an dernier, ces deux investissements majeurs sont en effet apparus comme stratégiques.

Le centre de secours Martial Mitout vient de voir sa propriété immobilière transférée de la Ville de Limoges au SDIS. Destiné aux sapeurs-pompiers depuis sa création en 1972 mais nécessitant aujourd'hui une rénovation lourde, cet ensemble immobilier sera profondément réaménagé et calibré sur l'effectif et les équipements actuels pour un budget prévisionnel de 4,8 M€ HT.

Quant au centre de secours de Limoges Sud, il sera construit sur une parcelle de l'ancienne base militaire de Romanet bénéficiant d'un accès rapide à la Vienne et à l'A20. Son budget prévisionnel est de 4 M€ HT.

Le financement du Département s'organise ainsi :

- jusqu'à 50 % du montant de la subvention à compter de la date de signature de la présente convention ;
- jusqu'à 30 % à compter de la réalisation des travaux ;
- le solde sur justification de l'achèvement des travaux.

Le projet de convention pluriannuelle et les conventions de financements des deux casernes de Limoges joints en annexe reprennent l'ensemble de ces points. Ils ont été approuvés par le conseil d'administration du SDIS le 19 novembre 2018.

Dans le cadre de la Décision modificative n° 3, il est aujourd'hui proposé de procéder à un abondement de 1,5 M€ de l'enveloppe de la subvention d'équipement d'un montant de 720 000 € votée au budget primitif 2018, permettant ainsi le lancement de la rénovation et de l'extension des casernes.

Je sou mets ces éléments à vos délibérations, lesquelles pourraient s'exprimer sur la base du projet qui vous est proposé ci-après.

### **DECISION**

Vu l'article L.1424-35 du Code général des collectivités territoriales relatif aux financements des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 10 février 2017 approuvant le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 8 février 2018 relative aux modalités d'intervention du Département en matière d'incendie et de secours.

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

### **DECIDE**

d'autoriser :

- le Président du Conseil départemental à signer la convention pluriannuelle avec le SDIS ainsi que les conventions de financement des casernes ;
- le vote de 1,5 M€ de nouveaux crédits d'investissement dédiés au lancement de la rénovation et à l'extension des casernes.

42 Pour : Mme ACHARD (délégation de vote à Mme REJASSE), M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAGUE-POUPON (délégation de vote à M. VEYRIRAS), Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET (délégation de vote à Mme MEZILLE), Mme ROTZLER, M. RUMEAU (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD (délégation de vote à Mme GENTIL), Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur général des services

Signé

Franck PERRACHON

Certifié conforme  
Transmis au représentant de l'État  
le 21 décembre 2018  
Affiché le 21 décembre 2018  
Publié au RAA du Département le 15 janvier 2019